



Bulletin départemental n°245

Du 11 mai 2017



Sommaire:

P1D :

Mutation à Mayotte des enseignants 1er degré titulaires de la certification français langue seconde—RS18

Mise a disposition de la Nouvelle-Calédonie des enseignants 1er degré spécialisés—rentrée février 2018

POLE 1^{ER} DEGRE - MOYENS - RH

Le 09/05/2017

Mutation à Mayotte des personnels enseignants du 1^{er} degré détenant la certification Français langue seconde – rentrée 2018

Référence : BO n° 18 du 04-05/2017

Destinataires : enseignants spécialisés du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)
Amandine MONTI (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°18 du 04 mai 2017 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à **une mutation à Mayotte** à la rentrée scolaire 2018.

Attention :

Seuls les personnels enseignants du premier degré justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS peuvent faire acte de candidature.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site SIAT ; il devra être transmis dûment complété et signé, en double exemplaire, au supérieur hiérarchique direct, accompagné des pièces demandées pour le **vendredi 19 mai 2017**, délai de rigueur.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis motivé, à la direction académique – pôle 1^{er} degré – pour le **mercredi 24 juin 2017**.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH

POLE 1^{ER} DEGRE - MOYENS - RH

Le 09/05/2017

Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des enseignants du premier degré spécialisés – rentrée de février 2018

Référence : BO n° 18 du 04-05/2017

Destinataires : enseignants spécialisés du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)
Amandine MONTI (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°18 du 04 mai 2017 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à **un poste en Nouvelle-Calédonie** à la rentrée scolaire de février 2018.

Attention :

Seuls les personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires du CAPSAIS/CAPA-SH options, A, B, C, D et F peuvent faire acte de candidature.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site SIAT ; il devra être transmis dûment complété et signé, en double exemplaire, au supérieur hiérarchique direct, accompagné des pièces demandées pour le **mardi 6 juin 2017**, délai de rigueur.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis motivé, à la direction académique – pôle 1^{er} degré – pour le **vendredi 16 juin 2017**.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH